



EGALITE PROFESSIONNELLE INDEX 2020 AU TITRE DE L'ANNEE 2019

RSA France

5 mars 2020

L'index d'égalité femmes hommes est un nouvel indicateur qui a été mis en place grâce à la Loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel, promulguée par le Président de République le 5 Septembre 2018.

Cet index a pour objectif de mesurer les inégalités professionnelles entre les hommes et les femmes et permet de mettre en place des mesures de corrections au sein des entreprises ayant obtenu une note insuffisante.

RSA Luxembourg S.A. a donc calculé son index pour l'année 2020 aux titres des données 2019 et a obtenu la note de 76/100 points.

Cette note a été calculée en fonction de 4 grands critères :

- Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes
- Ecart du taux d'augmentations entre les femmes et les hommes
- Pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congés maternité
- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Le département RH